

• (1730)

J'estime qu'il nous faut de meilleurs stimulants fiscaux pour l'industrie dans la vallée de l'Outaouais. J'aimerais aussi faire remarquer à la Chambre qu'on devrait aider davantage la commercialisation. Si le gouvernement examine d'une façon positive ces deux aspects précis, à savoir, les stimulants fiscaux et l'aide à la commercialisation, il s'apercevra, j'en suis persuadé, qu'il faudra tirer moins d'argent de ce que certains députés ont appelé l'assiette au beurre.

Est-ce que quiconque peut dire honnêtement—et je demande aux députés de répondre à cette question mentalement—qu'un comté quelconque soit désavantagé par rapport à l'ensemble, du point de vue du progrès industriel. Y a-t-il un comté qui soit défavorisé sous le régime de la *statu quo* dans, mettons, l'ouest de l'Ontario? Je ne le pense pas. Y a-t-il un comté de l'est de l'Ontario qui soit nettement et lamentablement défavorisé? Non, je ne le pense pas. Nous avons des liens trop étroits, socialement et économiquement parlant, pour que ce soit le cas.

C'est pourquoi nous aurions peut-être tout intérêt à examiner davantage les questions vitales de la fiscalité et de la commercialisation, au lieu de dire à une personne qui veut emprunter de l'argent pour acheter une autre coupeuse à bois, mettons, qui lui permettra de tirer davantage de bois de son terrain forestier: «Oui, nous vous donnerons un certain pourcentage par homme que vous engagerez.» Peut-être le projet qu'a fait cette personne ne réussira-t-il pas si elle ne touche de subvention qu'à ces conditions. C'est là un autre domaine qu'il faudrait définir plus clairement. Je connais un homme de ma circonscription qui a demandé de l'aide au MEER pour son entreprise très sérieuse de produits forestiers. On est en train d'étudier sa demande. J'ai recommandé l'entreprise, et j'espère que le ministre jugera bon de fournir les crédits nécessaires à cette société pour lui permettre de réaliser son projet. C'est une entreprise de longue date. Elle est sérieuse, et elle maintiendra son exploitation, qu'on lui accorde ou non la subvention demandée. D'autres entreprises de la même région et travaillant dans le même secteur ont déjà touché des subventions du MEER. J'insiste pour que tout le monde soit traité de la même manière.

En conclusion, monsieur l'Orateur, lorsque nous parlons de la mise en valeur de certaines parties des comtés de Lanark, de Renfrew, de Carleton, ou de ceux de Frontenac ou de Lennox-Addington, je songe à la mise en valeur de tout l'est de l'Ontario. En adoptant cette motion, pourquoi ne pas adopter un point de vue plus large? A mon sens, on doit pouvoir établir des similitudes entre nos problèmes et étudier de la même façon le problème dans son ensemble, afin de donner la même attention à tous les problèmes qui se posent dans la partie est de l'Ontario. D'autres députés parleront pour l'ouest de l'Ontario. J'appuie la motion du député dans l'espoir que l'on pourra étendre le programme, de façon à faire profiter notre secteur de certains des avantages qu'il présente.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride). Je l'ai écouté avec compassion nous exposer les besoins de sa circonscription. Nous pourrions tous, je crois, parler des problèmes particuliers qui se posent dans les nôtres. Par le truchement de son avis de motion, le député a pu décrire à la Chambre certains des problèmes que connaissent les habitants de sa circonscription. Je sais un peu ce qui s'y

passé, ayant eu l'occasion d'y travailler il y a quelques années. J'ai trouvé les habitants particulièrement accueillants et je me suis bien entendu avec eux. Je puis assurer au député que j'ai bien aimé mon bref séjour là-bas.

Pour en revenir à la motion à l'étude, je remarque que le député a parlé d'un secteur de sa circonscription en particulier. Je le répète, je ne peux pas le blâmer de chercher à profiter de l'occasion pour régler les problèmes des gens qu'il représente. En même temps, je tiens à faire connaître mon opinion. J'avais espéré que l'avis de motion servirait à donner une vue beaucoup plus globale de la situation. Les problèmes et les politiques relatives au développement régional, ainsi que les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, concernent l'ensemble du pays.

Le député se rend compte, j'en suis sûr, qu'il est impossible d'élaborer des politiques et de prendre des décisions concernant une région particulière de sa circonscription sans étudier la situation dans d'autres régions du pays. J'estime donc que nous devons aussi considérer d'autres facteurs, en particulier, comme on l'a signalé, le fait que les désignations courantes en vertu de la loi sur les subventions au développement régional et de la loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale doivent expirer à la fin de juin. Le ministre a maintes fois répété qu'il fera bientôt une annonce au sujet des désignations futures. Bien sûr, de nombreux députés s'intéressent à des régions particulières, et aussi à la politique de base que le ministre adoptera au cours des trois prochaines années pour servir de fondement aux programmes futurs.

La question est d'importance vitale, monsieur l'Orateur. Tous les députés, j'en suis sûr, souscrivent aux objectifs du développement régional et sont d'accord pour reconnaître la nécessité de supprimer les disparités régionales au Canada. Si nous voulons atteindre ces objectifs, nous devons examiner certains facteurs importants. Le ministère a établi son programme de façon à permettre actuellement une étude de la situation. Je pense qu'il est opportun d'examiner présentement ce que le ministère a accompli jusqu'à ce jour et ce qu'il fera à l'avenir.

Tandis que j'écoutais le député de Lanark-Renfrew-Carleton, j'ai remarqué que quelques politiques mentionnées par lui prêtent à contestation. L'une de ses suppositions semble inhérente aux idées de certaines personnes qui s'occupent de problèmes économiques. L'idée très simpliste que l'on entend exprimer soit clairement soit en termes un peu vagues est que, pour résoudre les problèmes d'une région, il suffit d'amener des industries s'y établir. Il s'agit simplement de leur mettre une carotte devant le nez. Tous les problèmes seront alors résolus, et tout le monde sera satisfait.

• (1740)

Beaucoup d'entre nous, en observant les faits, ont appris que ce n'est pas le cas. Cela ne résout pas le problème; souvent de nouvelles industries se sont établies dans des régions particulières et il en est résulté des avantages certains. Toutefois, le problème fondamental de la région n'a pas été résolu, ni celui auquel on s'attaquait. Nous devons trouver autre chose. Nous devons trouver une méthode appropriée pour aborder les problèmes de développement économique et toute la configuration sociale et économique de la collectivité ou de la région à laquelle nous nous intéressons. Il faut trouver le moyen d'intégrer les programmes gouvernementaux.

Une de nos grandes préoccupations de l'heure est la pollution de notre environnement. Je m'en suis rendu